

FICHE FINANCEMENT DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANTE 2024

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS A LA SUBVENTION REGIONALE :

(Cochez votre situation et retournez accompagné des documents demandés)

Formation gratuite « Éligibles à la subvention régionale »	Formation payante « Non éligibles à la subvention régionale »
Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation	
<input type="checkbox"/> Les jeunes de moins de 26 ans, en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) ⇒ Joindre un certificat de scolarité	<input type="checkbox"/> Les agents du secteur public (y compris en disponibilité) ⇒ Fournir un accord de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme financeur <input type="checkbox"/> Les agents de l'Hôpital Simone Veil (fournir un certificat de travail) ⇒ Fournir un certificat de travail et un accord de prise en charge
<input type="checkbox"/> Les jeunes de moins de 26 ans, avec une interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation ⇒ Joindre un certificat de scolarité	<input type="checkbox"/> Les salariés du secteur privé en CDD ou CDI de plus de 78 heures par mois ⇒ Fournir un accord de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme financeur (Transition-pro, ANFH ...)
<input type="checkbox"/> Les demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi. ⇒ Joindre une attestation d'inscription au pôle emploi Si, vous travaillez en CDD et êtes inscrit au pôle emploi, ⇒ Fournir le contrat CDD de moins de 78 heures par mois.	<input type="checkbox"/> Les personnes en validation des acquis de l'expérience et les médecins et sages-femmes diplômés hors de l'Union Européenne
<input type="checkbox"/> Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences). ⇒ Joindre une copie du contrat PEC	<input type="checkbox"/> Les personnes en formation en cursus partiel (sauf titulaires des baccalauréats ASSP et SAPAT et CAP « accompagnant éducatif de la petite enfance »)
<input type="checkbox"/> Les bénéficiaires du RSA ⇒ Joindre une attestation de la CAF	<input type="checkbox"/> Les médecins et sages-femmes diplômés hors de l'Union Européenne
<input type="checkbox"/> Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation ⇒ Joindre une attestation	<input type="checkbox"/> Les apprentis
<input type="checkbox"/> Les apprenants relevant du SPRF* (Service Public Régional de Formation) <ul style="list-style-type: none"> • Critères d'éligibilité au SRPF : être inscrit dans l'institut de formation pour préparer le diplôme d'aide-soignant, ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification, être inscrit sur un parcours de formation complet. 	

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur tous les documents retournés à l'Institut de Formation Françoise DOLTO.

NomPrénomNom marital

Fait à : _____ Date : ____/____/____ Signature :

**Pour plus d'informations, contactez Mme Gillette au 01.34.06.60.27
le mardi de 9h00-12h00 et de 13h30-17h00 et le mercredi
de 9h00-12h00.**

Adresse postale : 14, rue de Saint-Prix 95602 – 95602 EAUBONNE CEDEX

☎ : 01 34 06 60 27 – Fax : 01 34 06 60 20

✉ : sec.ifs@ch-simoneveil.fr

N° de Déclaration d'activité : 11 9505 448 95 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
SIRET : 26950472600036